



MAIRIE DE LYNDE

**Arrêté d'Autorisation de Vide Maison, organisé par
Monsieur Bernard MORVILLE les 30 mai et 7 juin 2026,
au 845 Rue du Romarin à Lynde.**

ARRETE N°2026/n°28

Le Maire de Lynde,

VU :

Le code général des collectivités territoriales ;
Le code général des propriétés des personnes publiques ;
Le code de santé publique ;
Le code pénal notamment les articles 321-7, 321-9 et 321-10 ;
Le code du commerce notamment les articles 310-2 et 310-8 ;
Le décret n°2009-16 du 7 janvier 2009, relatif aux ventes au déballage, et pris en application de l'article L 310-2 du Code du Commerce ;
L'arrêté préfectoral du 6 mai 196, relatif aux bruits et nuisances sonores ;

CONSIDERANT, la demande présentée par monsieur bernard Morville, reçue en mairie de Lynde le 6 mai 2026, d'organiser un vide maison les 30 mai et 7 juin, au 845 rue du romarin à Lynde.

ARRETE

Article 1 : Est autorisée l'organisation d'un vide Maison par Monsieur Bernard MORVILLE, les 30 mai et 7 juin 2026, de 10h00 à 18h00 au 845 rue du romarin à Lynde.

Article 2 Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de Police ou de Gendarmerie, des services fiscaux, des douanes et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Major de Gendarmerie et tout agent de l'autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et adressé à la Sous-Préfecture du Nord ainsi qu'au Major de la Gendarmerie d'Hazebrouck.

Fait à LYNDE, le 7 mai 2026.

Jean-François DAUTRICOURT

Le Maire

